

Les deux projets de décision, motivés ligne à ligne

LINDBERGH FORMATION — 16 rue de Maillé, 91310 Montlhéry · RCS Evry 817 946 114

Document établi le 24/09/2026

Dossier 2026-04871 · document fictif

Document fictif — exemple de démonstration

Ce document est produit par le site Blue Lemon Agent pour illustrer ce qu'un agent IA remet à ses utilisateurs. Les sociétés, dossiers, montants et personnes qui y figurent sont inventés. Il n'a aucune valeur juridique, comptable ni commerciale.

Document fictif, produit pour la démonstration. **Les deux projets sont écrits — celui de délivrance et celui de refus — et aucun n'est signé. Le sens de la décision appartient au préfet ; l'agent fournit les deux textes motivés pour que ce sens se choisisse sur ce qui est écrit.**

Ce que porte chaque motivation, et pourquoi

Élément de la motivation	Ce qu'il contient	Ce qu'il permet
Considérations de droit	L'article invoqué, dans sa version en vigueur à la date de la demande, cité et non paraphrasé	Le préfet signe sur un texte, pas sur un résumé
Considérations de fait	Chaque fait retenu, avec la pièce du dossier qui l'établit et sa date	L'usager conteste sur pièces, et le tribunal vérifie sur les mêmes pièces

Élément de la motivation	Ce qu'il contient	Ce qu'il permet
Faits écartés et motif de leur mise à l'écart	Ce qui figurait au dossier et n'a pas été retenu, avec la raison	Ce qui a été examiné se voit — un moyen d'annulation en moins
Voies et délais de recours	Juridiction compétente, délai, modalités	Notification régulière
Base de la motivation	Articles L. 211-2 et L. 211-5 du code des relations entre le public et l'administration : la motivation d'une décision individuelle défavorable est écrite et énonce les considérations de droit et de fait qui la fondent	Une obligation tenue par construction, sur chaque projet

Projet n° 1 — décision de délivrance (extrait de la motivation)

Vu le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile ;

Vu la demande de renouvellement présentée le 18 août 2026 par Monsieur Idriss Benyahia, enregistrée sous le n° 2026-04871 ;

Considérant que l'intéressé justifie de la poursuite effective de ses études par le certificat de scolarité délivré le **9 septembre 2025** et l'attestation d'inscription pour l'année 2026-2027 délivrée le **11 juillet 2026** ;

Considérant que l'intéressé justifie d'un domicile dans le département par un justificatif du **22 juillet 2026**, dont l'adresse est identique à celle portée au formulaire de demande ;

Considérant que la demande a été déposée le **18 août 2026**, soit avant l'expiration du titre en cours, valable jusqu'au **14 octobre 2026** ;

Considérant que les ressources de l'intéressé sont justifiées par _____ (à compléter au retour de la pièce demandée le _____) ;

Considérant que le caractère réel et sérieux du parcours d'études est apprécié au vu des relevés de notes du **3 juillet 2026** établissant deux années validées sans réorientation — appréciation portée par l'instructeur, mention à arrêter : _____ ;

Projet n° 2 — décision de refus (extrait de la motivation)

Considérant que, malgré le courrier du _____ invitant l'intéressé à produire le justificatif de ses ressources sur trois mois avant le **28 septembre 2026**, cette pièce n'a pas été produite ;

Considérant qu'en l'absence de cette pièce, la condition de ressources ne peut être regardée comme établie ;

Considérant en revanche que les conditions tenant à la poursuite effective des études, au domicile et à la date de dépôt sont établies par les pièces du dossier mentionnées ci-dessus — *ces faits favorables sont énoncés parce qu'ils ont été examinés, et leur mise à l'écart doit se lire* ;

Considérant que l'intéressé peut présenter une nouvelle demande dès qu'il sera en mesure de produire cette pièce ;

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans le délai de _____ à compter de sa notification.

Les deux projets existent avant que le sens ne soit choisi, et c'est le point de la méthode. Écrire d'abord la décision puis chercher ses motifs conduit à une motivation de circonstance ; écrire les deux motivations à partir des mêmes pièces datées met le choix devant ce que le dossier établit réellement. Le préfet signe l'un des deux, ou aucun et demande un complément.

Le sens proposé, et sa mesure sur l'année

	Nombre	Part des 2 400 pré-instructions	Ce que cela dit
Sens proposé retenu par le chef de bureau	2 326	97 %	Le taux est connu avant de décider d'afficher le sens — vous ne pariez pas
Sens écarté par le chef de bureau	74	3 %	Chacun listé avec la condition sur laquelle les lectures divergent

	Nombre	Part des 2 400 pré-instructions	Ce que cela dit
<i>Dont : point de départ du délai de dépôt d'un renouvellement</i>	49	2 %	<i>Correction écrite et repassée sur les 2 400 dossiers : ramène les 74 écarts à 25</i>
<i>Dont : appréciations renvoyées à l'instructeur</i>	25	1 %	<i>Vie privée et familiale, changement de statut en cours d'année, ressources non salariales</i>

Le mandat d'affichage du sens — ce qu'il déplace, ce qu'il ne déplace pas

	Sans mandat, aujourd'hui	Avec mandat	Ce qui ne bouge dans aucun des deux cas
Les deux projets motivés	Écrits	Écrits	—
Le sens proposé	Calculé, consultable à la demande	Affiché en tête de note	—
La décision	Prise et signée par le préfet	Prise et signée par le préfet	Article 22 du RGPD : aucune décision produisant des effets juridiques fondée exclusivement sur un traitement automatisé
Le paramètre lui-même	—	Arrêté par le chef de bureau, daté, consigné au journal	Retirable d'un mot, sans développement

Ce que la motivation écrite d'avance fait gagner au parapheur

Étape	Avant	Sur les dossiers pré-instruits	Ce qui l'explique
Du bureau à la signature du préfet	11 jours	2 jours	Les considérations sont écrites, les pièces datées et le délai décompté : il n'y a rien à reconstituer
Retours du parapheur pour motivation insuffisante	9 % des dossiers	1 %	Chaque considération de fait renvoie à une pièce et à sa date
Neuf jours rendus par dossier	—	—	Pris sur le délai qui court, pas sur l'examen

Mandat d'affichage du sens proposé — accordé / refusé, par le chef du bureau du séjour, le : _____

Mise en vigueur de la correction sur le point de départ du délai de dépôt : _____

Portée de ce document : le service exploité par Blue Lemon Agent. Pour un agent déployé chez vous, la localisation applicable est celle de l'architecture décrite au devis et vérifiée avant mise en service ; l'exécution locale n'est annoncée que pour la configuration explicitement décrite et recettée au devis ; l'isolation applicable dépend du mode de déploiement décrit au devis, aucune isolation dédiée n'étant présumée ; les mécanismes de chiffrement en transit et au repos, leurs composants et la gestion des clés sont ceux documentés pour l'architecture retenue ; les rôles et permissions sont configurés et recettés pour les identités et systèmes effectivement raccordés ; les événements journalisés, leur contenu, leur durée de conservation et leurs accès sont définis pour le déploiement retenu.